

**DEMANDES D'AUTORISATION**  
en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 6 février 2019, à compter de 13 h,  
à la salle du Conseil (The Chamber), rez-de-chaussée, Place-Ben-Franklin,  
101, promenade Centrepointe

**Dossier n<sup>os</sup> :** D08-01-18/B-00456 et D08-01-18/B-00457  
**Propriétaire(s) :** 2379244 Ontario Inc.  
**Emplacement :** 246, 248, avenue Carruthers  
**Quartier :** 15 – Kitchissippi  
**Description officielle :** partie du lot 9, plan enr. 83  
**Zonage :** R4H  
**Règlement de zonage :** 2008-250

**OBJET DES DEMANDES :**

Plus tôt en 2018, le Comité a accordé une demande de dérogation mineure (D08-02-18/A-00117) visant l'aménagement d'une maison jumelée en longueur sur le bien-fonds. La propriétaire souhaite maintenant lotir son bien-fonds en deux parcelles distinctes en vue d'obtenir des titres fonciers distincts pour chaque moitié de la maison jumelée en longueur proposée.

**AUTORISATION REQUISE :**

Pour ce faire, la propriétaire nécessite l'autorisation du Comité en vue de cessions et de concessions de servitude/emprise. La propriété est représentée par les parties 1 à 6 sur le plan 4R préliminaire qui accompagne les demandes. Les parcelles séparées sont décrites ci-après :

Demande	Façade	Profondeur	Superficie	Parties	Adresse municipale
B-00456	8,55 m	13,67 m	115,9 m <sup>2</sup>	4, 5 et 6	246, av. Carruthers, une habitation

Il est proposé de concéder une servitude/emprise sur la partie 6 au bénéfice des parties 1, 2 et 3 aux fins d'accès à une place de stationnement située sur la partie 2 et aux fins d'entretien des services d'adduction d'eau et d'égouts municipaux. Il est aussi proposé de concéder une servitude/emprise sur la partie 4 au bénéfice des parties 1, 2 et 3 aux fins d'accès aux services d'Enbridge et d'entretien de ces derniers.

Demande	Façade	Profondeur	Superficie	Parties	Adresse municipale
---------	--------	------------	------------	---------	--------------------

B-00457	1,51 m	28,29 m	168,2 m <sup>2</sup>	1, 2 et 3	248, av. Carruthers une habitation
---------	--------	---------	----------------------	-----------	---------------------------------------

Il est proposé de concéder une servitude/emprise sur la partie 1 au bénéfice des parties 4, 5 et 6 aux fins d'accès à une place de stationnement située sur les parties 4, 5 et 6 et aux fins aux fins d'entretien des services d'adduction d'eau et d'égouts situés sur la partie 6. Il est aussi proposé de concéder une servitude/emprise sur la partie 3 au bénéfice des parties 4, 5 et 6 aux fins d'accès à une aire d'agrément et d'utilisation de cette dernière.

**LES DEMANDES** indiquent que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.